

DIX ENGAGEMENTS

pour un meilleur respect des droits humains en France

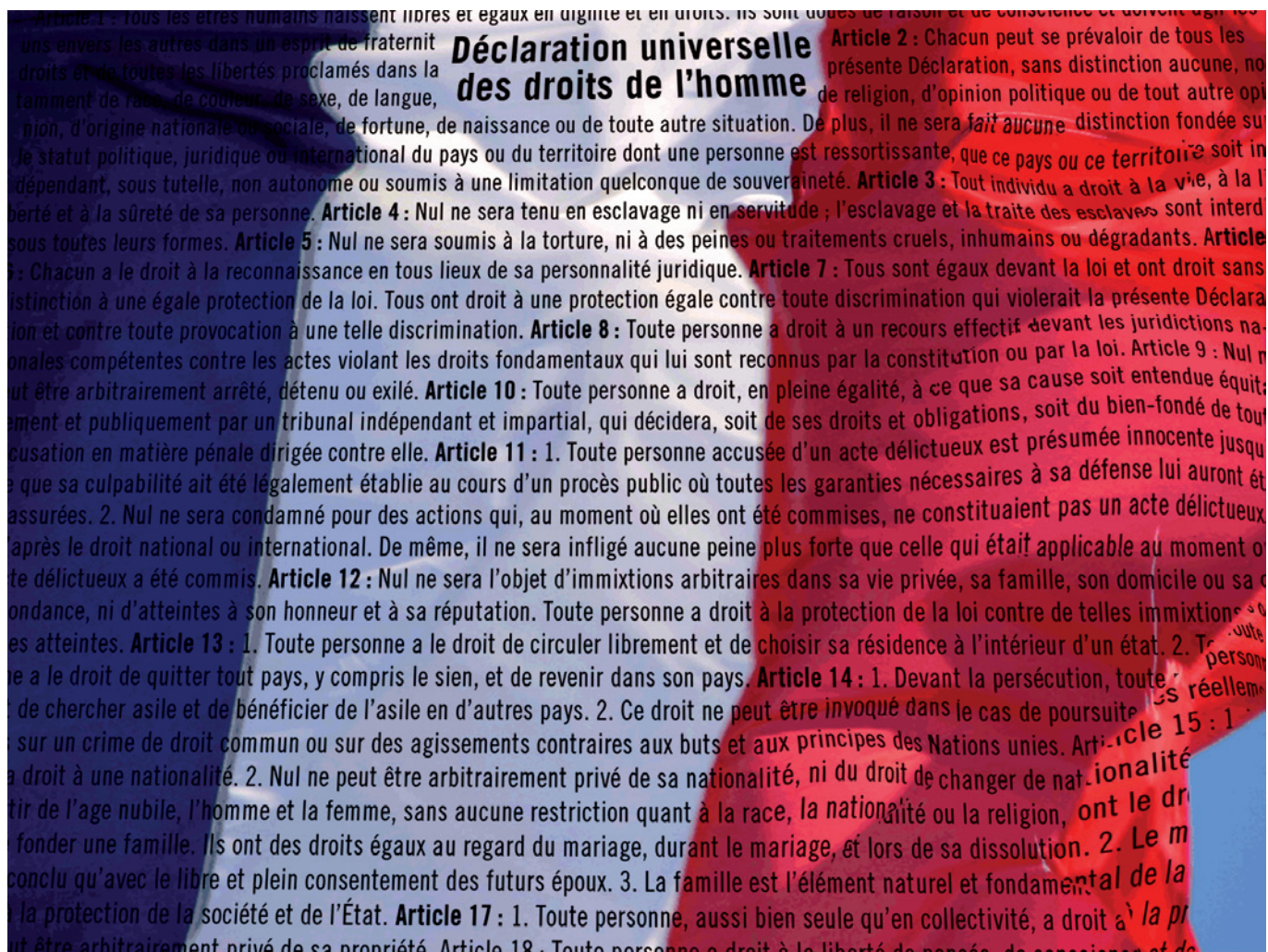


Photo : © orangejack

**Vous êtes candidat aux élections 2012,
êtes-vous prêt à vous engager pour améliorer
le respect des droits humains en France ?**

Amnesty International France lance un appel aux candidats pour obtenir un engagement clair sur dix recommandations clés.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



CANDIDAT À L'ÉLECTION, JE M'ENGAGE À :

Je coche les recommandations pour lesquelles je m'engage.



1. Garantir l'indépendance et l'efficacité du Défenseur des droits et rendre publics les rapports annuels des corps d'inspection des agents de la force publique (IGS, IGPN, IGN) dans leur version intégrale.

Garantir que les membres des forces de l'ordre respectent la déontologie implique une meilleure information sur les procédures engagées à l'encontre de ceux qui seraient mis en cause pour des atteintes aux droits fondamentaux. Cette exigence doit être le reflet d'une volonté politique forte et d'une justice indépendante.



2. Mettre en place un dispositif d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violences, notamment dans les commissariats, unités de gendarmerie et services médicaux, et renforcer la formation de tous les acteurs concernés.

En France, selon des chiffres officiels, une femme sur 10 est victime de violences conjugales et une femme meurt tous les 2,5 jours sous les coups de son conjoint ou concubin. Une meilleure coordination des moyens nécessaires à la lutte contre ces violences est indispensable, avec un financement adéquat.



3. Transférer la totalité du contrôle des mesures de garde à vue du procureur au juge du siège conformément à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le ministère public ou procureur ne présente pas de garanties suffisantes d'indépendance et d'impartialité ; en effet, au sens de la Convention européenne des droits de l'homme, il n'est pas considéré comme une autorité judiciaire.



4. Signer et soumettre à ratification le protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) qui ouvre une voie de recours auprès du comité des Nations unies en cas de violation de ces droits.

Ce protocole met en place un mécanisme de recours efficace, par exemple en termes d'éducation, de logement, de santé, de protection sociale ou de travail. Bien qu'ayant vivement soutenu le projet avant son adoption par les Nations unies en 2008, la France ne l'a toujours ni signé, ni ratifié.



5. Renforcer le cadre juridique applicable aux entreprises en matière de respect des droits humains en s'alignant au minimum sur les standards développés par les Nations unies afin de garantir leur respect par les entreprises qui opèrent sur ou depuis le territoire français.

Des règles ont été adoptées en 2008 par les Nations unies concernant l'impact des activités des entreprises sur les droits humains, mais elles ne prévoient aucun mécanisme contraignant. Ainsi, selon un rapport des Nations unies, 28 % des allégations de violations des droits humains commises par des entreprises et recensées entre 2005 et 2007 sont le fait d'entreprises extractives, un secteur important de l'industrie française (pétrole, gaz, mines).

6. Mettre en place une structure nationale de coordination chargée de la lutte contre la traite des êtres humains conformément à la Convention de Varsovie du Conseil de l'Europe.

En ratifiant la Convention de Varsovie du 16 mai 2005, la France s'est engagée à prendre des mesures visant à prévenir la traite et à protéger les victimes, mais sa législation interne est loin d'être en conformité avec ses obligations internationales.

7. Assurer un recours suspensif devant la Cour nationale du droit d'asile pour tous les demandeurs d'asile, y compris dans la procédure dite « prioritaire ».

La procédure d'asile « prioritaire » n'offre pas de garanties suffisantes : possibilité de renvoi du demandeur d'asile dans son pays d'origine avant l'examen complet de la demande et conditions d'accueil précaires en France. Pourtant, environ 17 % des premières demandes étaient traitées par cette procédure en 2010.

8. Aligner les conditions d'accès au droit de vote des gens du voyage sur celles des autres Français.

Les gens du voyage sont environ 500 000 en France. D'après une loi de 1969, ils doivent justifier d'une durée de trois ans de rattachement à une commune pour être inscrits sur les listes électorales.

9. Mettre un terme aux expulsions forcées de campements occupés par des Roms et respecter les garanties mises en place par le droit international dans les procédures d'expulsions.

Selon le droit international, les expulsions ne doivent être pratiquées qu'en dernier ressort et en concertation avec les personnes concernées. Lorsque les autorités expulsent des personnes contre leur gré, sans véritable consultation, sans préavis et sans proposer de solution de relogement, elles transgressent les traités internationaux qui soulignent avec force l'égalité de dignité de tous les êtres humains.

10. Imposer davantage de transparence sur le contrôle des exportations d'armes au niveau national et, dans le cadre des négociations internationales en cours, soutenir l'interdiction des transferts dès lors qu'il existe un risque substantiel de violations graves des droits humains.

Ces dernières années, la France a livré des armements et des équipements de police et de sécurité à des pays comme le Bahreïn, l'Égypte, la Syrie, le Yémen et la Libye. Pourtant, il n'est pas possible d'identifier précisément ce qui a été transféré, à qui et pour quelle utilisation. La France doit s'engager à plus de transparence sur sa politique d'exportation d'armes afin de prévenir des violations des droits humains.

JE SIGNE

POUR LES DROITS HUMAINS

Je fais parvenir mon engagement à :

**Amnesty International France
Service France**
76, bd de la Villette
75940 PARIS Cedex 19

ou à l'adresse du groupe
indiquée au verso.

Nom / Prénom :

Circonscription :

Parti :

Date :

Signature :

En janvier 2011, nous avons publié le « **Manifeste pour les droits humains: constats et perspectives 2011-2012** » qui dressait un état des lieux dans six domaines suivis par notre organisation en France :

- Droits humains et sécurité,
- Lutte contre les discriminations,
- Défense du droit d'asile et des droits des migrants,
- Respect des droits économiques, sociaux et culturels,
- Justice pour les femmes victimes de violences,
- Mise en œuvre d'une diplomatie plus respectueuse des droits humains.

Voir : <http://www.amnesty.fr/node/1816>

Depuis la parution de ce document, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été adoptés : certaines nouvelles dispositions constituent d'indéniables avancées pour les droits humains, tandis que d'autres y portent atteinte.

Aujourd'hui, nous publions les dix recommandations qui nous semblent essentielles pour améliorer le respect des droits humains en France.



Adresse de renvoi de l'appel dans votre région :

À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Créée en 1961 par Peter Benenson, Amnesty International est un mouvement mondial et indépendant rassemblant 3 millions de personnes qui oeuvrent pour le respect, la défense et la promotion des droits humains. En cinquante ans, Amnesty International a profondément évolué. Notre champ d'intervention, initialement limité aux prisonniers d'opinion, s'est étendu à l'ensemble des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Prix Nobel de la paix en 1977, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute croyance religieuse et est donc en mesure de dénoncer les violations des droits humains partout dans le monde, en toute impartialité. Nous fonctionnons et finançons nos actions grâce au soutien financier de nos donateurs et de nos membres. Nous n'acceptons aucune subvention ou don des États, des partis politiques et ne sollicitons pas les entreprises.

www.amnesty.fr

**AMNESTY
INTERNATIONAL** 

Amnesty International France
76, bd de la Villette - 75940 PARIS Cedex 19
Tél. 01 53 38 65 65 - fax. 01 53 38 65 00